



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Présents : 25
Votants : 28
Procurations : 3

L'an deux mille vingt trois
Le vingt-huit juin

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 21.06.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Christine PORTAILLER ayant donné procuration à M. Yvan MORRY, M. Frédéric BOURGET ayant donné procuration à M. Sébastien JEZEQUEL et Mme Gaëlle MARTINEAU ayant donné procuration à M. Gilbert MEUDEC.

Secrétaire de séance : Julie KERVELLA

N° D_2023-06-28-05

Objet : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Louis SALIOU

Vu l'avis favorable de la commission communale « Finances - Travaux - Agriculture » du 19 juin 2023 ;

Il est soumis à l'approbation du Conseil municipal la décision modificative n°1 du budget principal.

Les membres du Conseil municipal noteront que cette décision vise des ajustements de crédits, le financement par le budget général du festival Moi les Mots, le décalage d'un an dans la perception d'une partie du produit fiscal. Il s'agit des compensations à percevoir de l'Etat suite à l'installation récente de trois grosses entreprises, le tout pesant 200 000 €.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement sont à augmenter pour tenir compte principalement des dépenses liées aux opérations programmées + 191 000 €. La Ville peut lancer dès 2023 certaines opérations envisagées plus tard dans le mandat. Il lui faut également prendre en considération le décalage d'opérations dans l'attente des études préalables qui permettent d'affiner les estimatifs. Il est également tenu compte d'une augmentation de 235 000 € pour l'acquisition de foncier (délibérations n°2017-227 du 24 mars 2017 par laquelle le Conseil municipal a approuvé son Plan Local d'Urbanisme et institué le droit de préemption urbain et la délibération n°2020-211 du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour faire usage du droit de préemption dans la limite d'un montant unitaire hors taxe de 100 000 €).

En fonctionnement, l'équilibre en sus des ajustements de certains articles s'effectue par une baisse des charges de personnel, la réduction du crédit dépenses imprévues et une diminution du virement à la section d'investissement liée au décalage de perception d'une partie du produit fiscal.

Concernant la section d'investissement, l'équilibre de la section s'effectue avec l'inscription d'un emprunt de 641 700 €. Cet emprunt ne sera pas mobilisé en 2023 compte tenu du calendrier opérationnel des opérations structurantes.

La décision modificative est ainsi équilibrée :

- en fonctionnement à - 138 200 €
- en investissement à + 511 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, par 24 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Un esprit d'ouverture pour Landivisiau » et 4 voix CONTRE du groupe « Ensemble pour Landivisiau ») :

- **d'approuver la décision modificative budgétaire présentée.**

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 28 juin 2023

Le Maire,

Laurence CLAISSE



Section de fonctionnement				Recettes	
Dépenses					
Article / Chapitre	Libellé	Affectation	Article / Chapitre	Libellé	Affectation
6226	Honoraires	30 000	73111	Impôts directs locaux	-80 700
	Moi les Mots		73	Produits issus de la fiscalité	-80 700
60632	Fournitures de petit équipement	3 300			
62633	Fournitures de voirie	3 000			
611	Contrats de prestations de services	2 000			
6135	Locations mobilières	2 000			
6161	Assurance mutirisques	1 000			
6226	Honoraires	6 000			
6233	Foires et expositions	8 000			
6236	Catalogues et imprimés	13 900	74834	Etat compensation au titre des exonérations de	-130 900
6237	Publications	500		Moi les Mots	
6257	Réceptions	7 500	7472	Participations - Régions	8 500
6288	Autres services extérieurs	24 100	7472	Participations - Départements	5 000
637	Autres impôts et taxes	1 200	7478	Participations - Autres organismes	600
s/tot.	sous total Festival Moi les Mots	72 500	s/tot.	sous total Festival Moi les Mots	14 100
011	Charges à caractère général	102 500	74	Dotations et participations	-116 800
64111	Rémunération principale titulaire	-97 200	7711	Dédits et pénalités reçues	3 000
64118	Autres indemnités titulaires	-45 500	7713	Libéralités reçues	10 800
64131	Rémunération non titulaires	-22 600	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations d	2 100
6451	Cotisations à l'URSSAF	-15 600	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	20 000
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-36 700	775	Produits des cessions d'éléments d'actif	1 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	-217 600	7788	Autres produits exceptionnels divers	4 000
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	126 900	77	Produits exceptionnels	42 000
65	Autres charges de gestion courante	126 900	777	Quote-part de subventions d'investissement vit	16 000
	Dépenses imprévues	-20 000	042	Opération d'ordre transfert entre sections	16 000
023	Virement à la section d'investissement	-130 000			
TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-138 200	TOTAL	QUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-138 200

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre/ Opération / Article	Libellé	Affectation	Chapitre/ Opération / Article	Libellé	Affectation
2031	Frais d'étude (étude de faisabilité de renaturation du cours d'eau /le Lopic)	50 000			
2051	Logiciel (gestion centralisée des accès aux bâtiments)	10 000	1641	Emprunts et dettes assimilées	641 700
20	Immobilisations incorporelles	60 000	16	Emprunts et dettes assimilées	641 700
21318	Autres bâtiments publics (gestion centralisée des accès aux bâtiments)	15 000			
21	Immobilisations corporelles	15 000			
	Opérations de travaux				
221 / 2313	RESIDENCE MANGIN	30 000			
222 / 2312	TERRAIN SYNTHETIQUE (COMPLEXE SPORTIF DE KERZOURAT)	200 000			
227 / 23153	PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE	302 000			
236 / 23153	RUES MANGIN / DE MUN	5 000			
243 / 23153	RUE DE KERAVEL ET ALLEE DE LA CROIX	54 000			
244 / 2115	ACQUISITIONS FONCIERES (PETITES VILLES DE DEMAIN)	235 000			
247 / 2031	TOITURE DE KERVANOUS ET DE TY GUEN (Frais d'études)	-140 000			
247 / 2315	TOITURE DE KERVANOUS ET DE TY GUEN (Travaux en cours)	-260 000			
	TOTAL DES OPERATIONS	426 000			
13912	Quote de subventions renouvelables virées au résultat	10 700			
040	Opération d'ordre transfert entre sections	10700	021	Virement à la section d'investissement	-130 000
TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	511 700	TOTAL	EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	511 700

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 029-212901052-20230628-2023062805-DE